

Rôle de la séance publique du 23/12/2024 à 10h00**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffière** : Madame DAOUD

01) N° 2403431**RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur M. H Atallah

Me THULLIER

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Atallah H demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n°s 2405222, 2408595 du 26 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 21 mars 2024 du préfet de la Loire-Atlantique l'obligeant à quitter le territoire français dans un délai de trente jours , en fixant le pays de renvoi, ainsi que l'arrêté du 24 mai 2024 portant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d' un an.